

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

2023/39

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

Convocation
 22/06/2023
 Date d'affichage
 22/06/2023

Séance du 29 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRESCARTES – S. GREMY – W. COLAS - C. GUILLAUME – F. EUSTACHE (arrivé à 19h08) – H. CAPPELLAZZI – B. DOMINIQUE WEBER DA CONCEAO – C. GREGOIRE

Absent excusé : P. BARDEL

Absents : C. BLARDAT-KATOUI – A. DEGUY – P. LAMY-BOYET

Secrétaire : S. GREMY

SDEY : CONVENTION FINANCIERE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION RUE DU CHIEN PISANT

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux d'extension du réseau électrique basse tension, du réseau télécom et de la pose d'un mât d'éclairage publique Rue du Chien Pisant afin de réaliser la viabilisation de deux terrains appartenant à la commune de Bussy-en-Othe et qui vont être mis en vente.

Montant total des travaux : 32.522,11 € HT, soit 39.026,53 € TTC.

Le reste à charge pour la commune, après déduction des financements SDEY et ENEDIS est de 22.072,59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement, versera sa participation au SDEY selon les modalités de versement décrites dans la convention n° 22S1064ER en annexe de la présente délibération,

S'ENGAGE pour les travaux supérieurs à 15000 €, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50 % de celle-ci,

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette opération, en particulier la convention financière.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 089-218900595-20230629-2023_39-DE



DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire
S. GREMY



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Gremy', written over the seal.

Le Maire
Catherine DECUYPER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Decuyper', written over the seal.